

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018 -142 du 27 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 15 novembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, V.HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET, E. DROMART, N. CARON, F. DEHON,

Mrs X. DUQUESNE, B. DOBOEUT, B. ROUSERE, L. GABRELLE, Y. BONNERRE, B. VAILANT, J. MAURER, Ph. GORGUET, R. LELEU, B. BRONNIART, J.C. MATEUX, J. N. MENAGE, F. SELLIER, M. REBOUT, M GUIDEZ, D. TABARY, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, J. L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANONNE,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. A. PREVOST, absent et excusé a été suppléé par M. Th. ROUCOU.

Mme N BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M. G. DUE.
M. R. LELEU, absent et excusé a donné pouvoir à M. Ph. LEFORT,
M. J.C. MAYEUX, absent et excusé a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL.

Objet : Environnement - Syndicat Mixte Canche-Authie - Désignation des délégués.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle l'adhésion de la Communauté de Communes du Sud-Artois au Syndicat Mixte Canche-Authie pour la partie de son territoire concerné par le SAGE de l'Authie.

L'intercommunalité du Sud-Artois sera alors représentée dans cette nouvelle structure intercommunale par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Monsieur le Président propose au conseil de procéder à la désignation des délégués qui représenteront la Communauté de Communes du Sud-Artois au Syndicat Mixte Canche-Authie.

Monsieur le Président fait appel à candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'élire en tant que représentant titulaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois au Syndicat Mixte Canche-Authie :

**Monsieur Marc FOULON, maire de Foncquevillers, Conseiller Communautaire,
Monsieur Jean-Luc TABARY, maire d'Hébuterne, Conseiller Communautaire,
Madame Georgette MIKOLAJCZAK, maire de Sailly-au-Bois, Conseiller Communautaire,
Monsieur Alain PREVOST, maire de Souastre, Conseiller Communautaire.**

- d'élire en tant que représentant suppléant de la Communauté de Communes du Sud-Artois au Syndicat Mixte Canche-Authie :

**Monsieur Marc FOULON, maire de Foncquevillers, Conseiller Communautaire,
Monsieur Jean-Luc TABARY, maire d'Hébuterne, Conseiller Communautaire,
Madame Georgette MIKOLAJCZAK, maire de Sailly-au-Bois, Conseiller Communautaire,
Monsieur Alain PREVOST, maire de Souastre, Conseiller Communautaire.**

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 27 novembre 2018 et transmission
en Préfecture le 27 novembre 2018
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.


2018-142- 27/11/2018
Environnement – Adhésion Syndicat Mixte
Canche – Authie – Désignation des Délégués
Titulaires et Suppléants.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.